

Projets agro-environnementaux du Bruch de l'Andlau et du ried de la Zembs



Rencontre Département Bas-Rhin /
Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin, FDSEA et JA - 19 novembre 2009



Plan de présentation

- Contexte agro-environnemental
- Périmètre des PAE
- Enjeux environnementaux et agricoles
- Mesures agro-environnementales proposées (MAET)
- Zonage d'application des MAET
- Modalités de concertation et d'animation

Programmes Agro-environnementaux du Bruch de l'Andlau et du ried de la Zembs



Depuis 1996, sur les rieds du Bruch de l'Andlau et de la Zembs, des politiques agro-environnementales ont été initiées et soutenues par le Département du Bas-Rhin, l'Europe et l'Etat.

De 1997 à 2002, les OLAE (Opération Locale Agri-environnementale)

Jusqu'en 2010 : les Contrats d'Agriculture Durable (CAD)

→ Basées sur la limitation ou l'interdiction de fertilisation et sur les retards de fauche.

→ S'appuyant sur un zonage écologique préalable pour les mesures agro-environnementales « fauche tardive ».

	Ried	Nombre de contrats	Surfaces couvertes
Opération Locale Agro-Environnementale	Ried de la Zembs	75	320,6 ha
	Bruch de l'Andlau	174	808,8 ha
Contrats d'Agriculture Durable	Ried de la Zembs	145	262,6 ha
	Bruch de l'Andlau		546,8 ha

Plan de présentation

- Contexte agro-environnemental
- Périmètre des PAE
- Enjeux environnementaux et agricoles
- Mesures agro-environnementales proposées (MAET)
- Zonage d'application des MAET
- Modalités de concertation et d'animation

Programmes Agro-environnementaux du Bruch de l'Andlau et du ried de la Zembs



2006 – 2007 : Refonte du système d'aides agro-environnementales :

→ Un **opérateur** chargé d'élaborer et d'animer un Projet Agro-Environnemental (**PAE**) sur **un territoire à enjeu biodiversité** (lié au zonage Natura 2000) **ou eau** (lié à la DCE).

→ **2 Mesures agro-environnementales territorialisées** (MAET)

- par type de couvert ou d'habitat Natura 2000,
- ciblée sur l'enjeu eau ou biodiversité.

→ **Les PAE des rieds bas-rhinois : des PAE basés sur l'enjeu biodiversité** (pour partie compris dans le périmètre du site Natura 2000 Rhin Ried Bruch).

→ **Rieds de la Zembs et du Bruch de l'Andlau** : le Département du Bas-Rhin comme opérateur.

→ **Ried de l'III** : la Région comme opérateur.

Plan de présentation

- Contexte agro-environnemental
- Périmètre des PAE
- Enjeux environnementaux et agricoles
- Mesures agro-environnementales proposées (MAET)
- Zonage d'application des MAET
- Modalités de concertation et d'animation

Programmes Agro-environnementaux du Bruch de l'Andlau et du ried de la Zembs



PERIMETRE DU PAE du Bruch de l'Andlau



Plan de présentation

- Contexte agro-environnemental
- Périmètre des PAE
- Enjeux environnementaux et agricoles
- Mesures agro-environnementales proposées (MAET)
- Zonage d'application des MAET
- Modalités de concertation et d'animation

Un périmètre basé sur le périmètre historique agro-environnemental (arrêté préfectoral de 1996).

↳ Incluant l'APPB du Bruch de l'Andlau.

3 379 ha avec 2 482 ha de surface agricole.

941 ha en prairies permanentes dont 518 ha en Natura 2000.

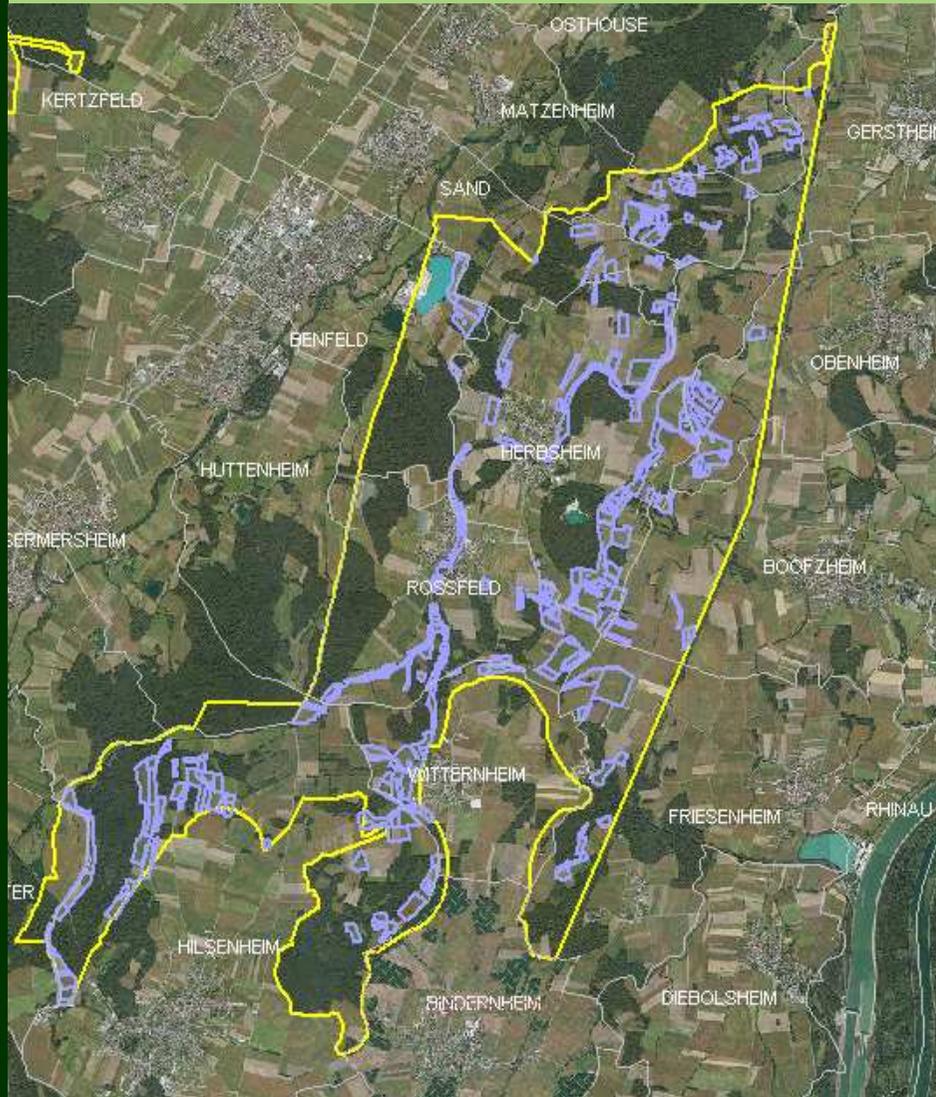
Programmes Agro-environnementaux du Bruch de l'Andlau et du ried de la Zembs



PERIMETRE DU PAE du ried de la Zembs

Plan de présentation

- Contexte agro-environnemental
- Périmètre des PAE
- Enjeux environnementaux et agricoles
- Mesures agro-environnementales proposées (MAET)
- Zonage d'application des MAET
- Modalités de concertation et d'animation



Un périmètre basé sur le périmètre historique agro-environnemental (arrêté préfectoral de 1996).

4 400 ha avec 2 487 ha de surface agricole.

528 ha en prairies permanentes dont 500 ha en Natura 2000.



ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- ✓ Habitats biologiques d'intérêt européen
- ✓ Espèces d'intérêt européen
- ✓ Autres intérêts environnementaux

- Maintenir les prairies existantes,
- Favoriser et soutenir les pratiques de gestion extensive des prairies,
- Favoriser les pratiques de gestion appropriées aux espèces d'intérêt communautaire et/ou remarquables,
- Protéger la qualité des eaux superficielles et souterraines,
- Assurer la préservation d'un cadre de vie et du paysage riedien.

Plan de présentation

- Contexte agro-environnemental
- Périmètre des PAE
- Enjeux environnementaux et agricoles
- Mesures agro-environnementales proposées (MAET)
- Zonage d'application des MAET
- Modalités de concertation et d'animation



DIAGNOSTIC AGRICOLE

Bruch de l'Andlau

Périmètre PAE : 3 379 ha

Dont 941 ha en prairies

Dont 932 ha en maïs

269 exploitations avec une
parcelle dans le périmètre
PAE dont 220 avec prairies.

25 % des exploitations sont
double actives.

Ried de la Zembs

Périmètre PAE : 4 400 ha

Dont 528 ha en prairies

Dont 1 187 ha en maïs

191 exploitations avec une
parcelle dans le périmètre
PAE dont 165 avec prairies.

17 % des exploitations sont
double actives.

Plan de présentation

- Contexte agro-environnemental
- Périmètre des PAE
- Enjeux environnementaux et agricoles
- Mesures agro-environnementales proposées (MAET)
- Zonage d'application des MAET
- Modalités de concertation et d'animation

Programmes Agro-environnementaux du Bruch de l'Andlau et du ried de la Zembs



DIAGNOSTIC AGRICOLE du Bruch de l'Andlau

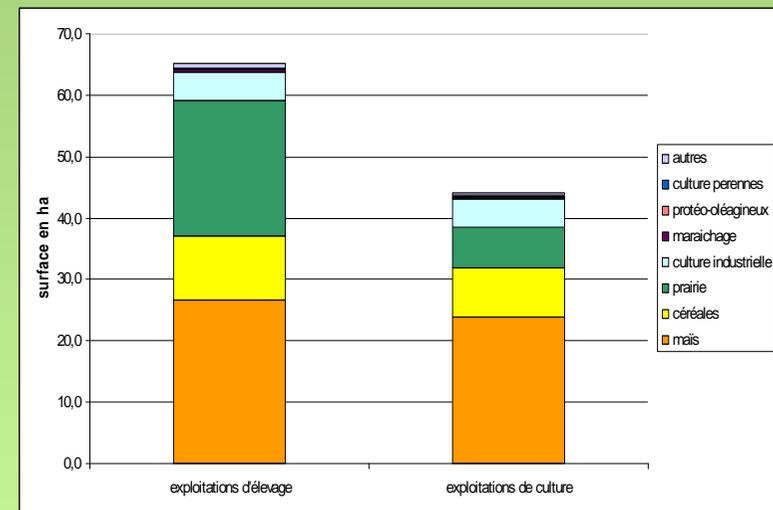
Plan de présentation

- Contexte agro-environnemental
- Périmètre des PAE
- Enjeux environnementaux et agricoles
- Mesures agro-environnementales proposées (MAET)
- Zonage d'application des MAET
- Modalités de concertation et d'animation

220 exploitations avec prairies.

Les exploitations ont 57 % de leur prairie dans le périmètre PAE.

166 exploitations avec prairies sont des exploitations sans élevage contre 54 avec élevage.



	nombre d'exploitations	UGB moyen	UGB min	UGB max
Lait	16	84	27	149
Viande	35	21	1	70
Ovins	3	28	5	63

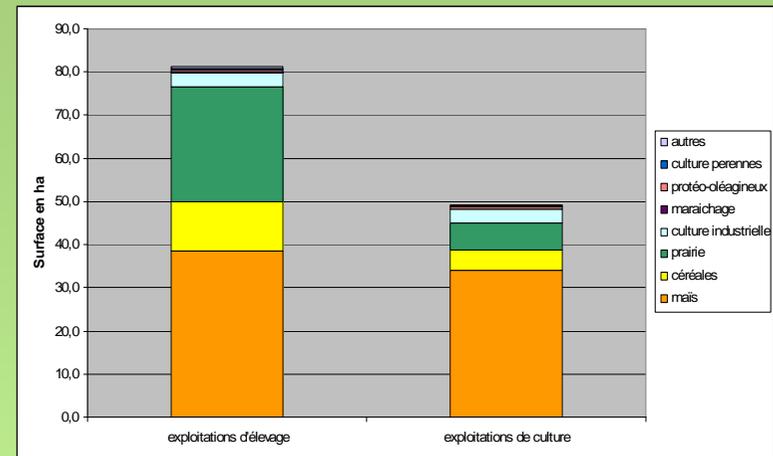
Programmes Agro-environnementaux du Bruch de l'Andlau et du ried de la Zembs



DIAGNOSTIC AGRICOLE du ried de la Zembs

169 exploitations avec prairies.

Les exploitations ont 32 % de leur prairie dans le périmètre PAE.



91 exploitations avec prairies sont des exploitations sans élevage contre 74 avec élevage.

	nombre d'exploitations	UGB moyen	UGB min	UGB max
lait	36	84	18	130
viande	35	32	0,13	98
ovins	3	13	2	22

☞ plus de prairies dans l'assolement pour les exploitants de la Zembs mais moins d'exploitations.

☞ Le ried de la Zembs est plus laitier.

☞ Des élevages viandes de petite dimension.

Plan de présentation

- Contexte agro-environnemental
- Périmètre des PAE
- Enjeux environnementaux et agricoles
- Mesures agro-environnementales proposées (MAET)
- Zonage d'application des MAET
- Modalités de concertation et d'animation



ENJEUX AGRICOLES

- Maintenir l'élevage,
- Etudier les possibilités de valorisation du fourrage fauché au 1er juillet,
- Intégrer les exploitations sans élevage et les double actifs dans le maintien et la gestion extensive des prairies.

Plan de présentation

- Contexte agro-environnemental
- Périmètre des PAE
- Enjeux environnementaux et agricoles
- Mesures agro-environnementales proposées (MAET)
- Zonage d'application des MAET
- Modalités de concertation et d'animation



MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES (MAET)

➤ Une élaboration concertée

☞ Dès avril 2008 au sein d'un **groupe de travail technique** regroupant la Région (opérateur du PAE du ried de l'III), les représentants du monde agricole (Chambre d'Agriculture, FDSEA), les associations naturalistes (Alsace Nature, LPO Alsace, Conservatoire des Sites Alsaciens), et les administrations de l'Etat (DDAF, DIREN).

☞ **Rencontres techniques bilatérales** avec les organismes agricoles et les associations environnementales.

☞ **Enquêtes de terrain** auprès de 34 agriculteurs dans le cadre de l'élaboration des profils agricoles des rieds de la Zembs et du Bruch de l'Andlau.

☞ Une **rencontre prévue avec le conseil d'administration de l'ADAR et les représentants FDSEA** le 03 décembre.

☞ Des **réunions d'information des communes** les 07 et 08 décembre.

Plan de présentation

- Contexte agro-environnemental
- Périmètre des PAE
- Enjeux environnementaux et agricoles
- Mesures agro-environnementales proposées (MAET)
- Zonage d'application des MAET
- Modalités de concertation et d'animation



MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES (MAET)

- Elaboration concertée.
- Prise en compte de l'historique agro-environnemental (OLAE, CAD, zonage d'application).
- Intégration des enjeux identifiés dans le Document d'Objectif Rhin-Ried-Bruch.

⇒ **Construction de 6 MAET** basées sur la limitation ou l'interdiction de fertilisation, les retards de fauche, la mise en défens de bandes non fauchées et la reconversion de terres arables en prairies.

Plan de présentation

- Contexte agro-environnemental
- Périmètre des PAE
- Enjeux environnementaux et agricoles
- Mesures agro-environnementales proposées (MAET)
- Zonage d'application des MAET
- Modalités de concertation et d'animation

Programmes Agro-environnementaux du Bruch de l'Andlau et du ried de la Zembs



MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES PROPOSEES (MAET)

Mesure	Cahier des charges MAET	Montant mesure (€/ha/an)
Gestion extensive des prairies	Enregistrement des interventions mécaniques	199
	Fauche à partir du 15 mai	
	Fertilisation totale en N limitée à 60 u/ha/an dont au maximum 40 u/ha/an sous forme minérale	
	Fertilisation totale en P limitée à 90 u/ha/an dont au maximum 60 u/ha/an sous forme minérale	
	Fertilisation totale en K limitée à 160 u/ha/an dont au maximum 60 u/ha/an sous forme minérale	
Fauche tardive <i>A adapter au contexte du Bruch de l'Andlau</i>	Enregistrement des interventions mécaniques	357
	Fauche autorisée à partir du 1 ^{er} juillet	
	Absence de fertilisation	
	Absence de fauche sur 5 % de la surface engagée	
Fauche très tardive	Enregistrement des interventions mécaniques	450
	Fauche autorisée à partir du 1 ^{er} septembre	
	Absence de fertilisation	
Mesure papillons avec limitation de fertilisation	Enregistrement des interventions mécaniques	307
	Fauche autorisée avant le 20 juin et après le 31 août	
	Fertilisation totale en N limitée à 60 u/ha/an dont au maximum 40 u/ha/an sous forme minérale	
	Fertilisation totale en P limitée à 90 u/ha/an dont au maximum 60 u/ha/an sous forme minérale	
	Fertilisation totale en K limitée à 160 u/ha/an dont au maximum 60 u/ha/an sous forme minérale	
Mesure papillons avec absence de fertilisation	Enregistrement des interventions mécaniques	357
	Fauche autorisée avant le 20 juin et après le 31 août	
	Absence de fertilisation	
	Absence de fauche sur 5 % de la surface engagée	
Reconversion des terres arables en prairies	Enregistrement des interventions mécaniques	450
	Remise en herbe et entretien d'une parcelle en terre labourable, déclaré ensuite en prairie permanente à la PAC	
	Fertilisation totale limitée à 60 U dont 40 U maximum en minéral	
	Absence de fauche sur 5 % de la surface engagée	

Plan de présentation

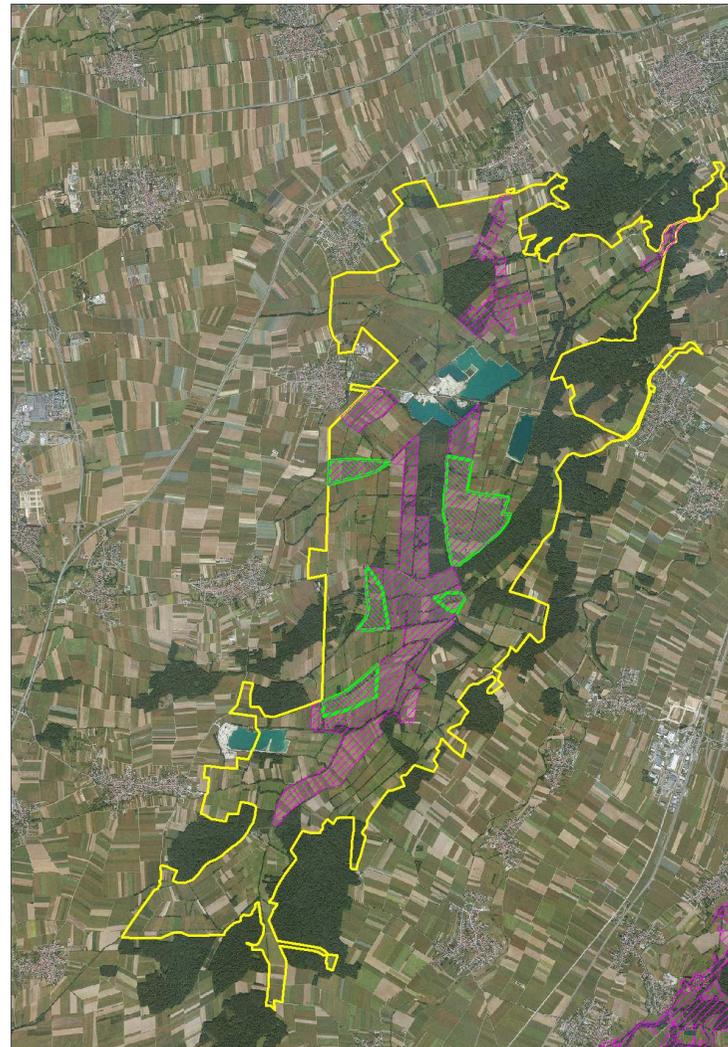
- Contexte agro-environnemental
- Périmètre des PAE
- Enjeux environnementaux et agricoles
- Mesures agro-environnementales proposées (MAET)
- Zonage d'application des MAET
- Modalités de concertation et d'animation



APPB DU BRUCH DE L'ANDLAU

Plan de présentation

- Contexte agro-environnemental
- Périmètre des PAE
- Enjeux environnementaux et agricoles
- Mesures agro-environnementales proposées (MAET)
- Zonage d'application des MAET
- Modalités de concertation et d'animation



189 ha d'interdiction de fertilisation sur les 548 ha de l'APPB.

- 27 contrats 2001 Z01 concernés pour une surface de 63.38 ha
- 2 contrats 1805 A01 concernés pour une surface de 3.45 ha

Programmes Agro-environnementaux du Bruch de l'Andlau et du ried de la Zembs



APPB DU BRUCH DE L'ANDLAU

Nom de la mesure	Montant mesure (t/hafan)	Cahier des charges					
		Fauche	Fertilisation	Pâturage	Bandes enherbées	Autres éléments	
Retard de fauche au 1er juillet Périmètre PAE	357	Interdite jusqu'au 30/06 (base de calcul 30 jours)	Fertilisation interdite	Pâturage interdit	5 % non fauchés jusqu'au 1 sept.		
Retard de fauche au 1er juillet Zone d'irrigation de fertilisation	262	Interdite jusqu'au 30 juin	Fertilisation interdite	Pâturage interdit	5 % non fauchés jusqu'au 1 sept.		
Retard de fauche au 1er juillet	357	Interdite jusqu'au 30 juin (base de calcul 51 jours)	Fertilisation interdite	Pâturage interdit	5 % non fauchés jusqu'au 1 sept.		
Retard de fauche au 1er juillet	357	Interdite jusqu'au 30 juin	Fertilisation interdite	Pâturage interdit	5 % non fauchés jusqu'au 1 sept.	Absence de pâturage en période hivernale	Remise en état après inondation
Retard de fauche au 1er juillet	309	Interdite jusqu'au 30 juin	Fertilisation interdite	Pâturage interdit	50 % non fauchés jusqu'au 1 sept.		
Retard de fauche au 1er juillet	264	2 fauches annuelles maximum	Fertilisation interdite	Pâturage interdit	50 % non fauchés jusqu'au 1 sept.	Présence de 4 plantes indicatrices de la qualité écologique	

Plan de présentation

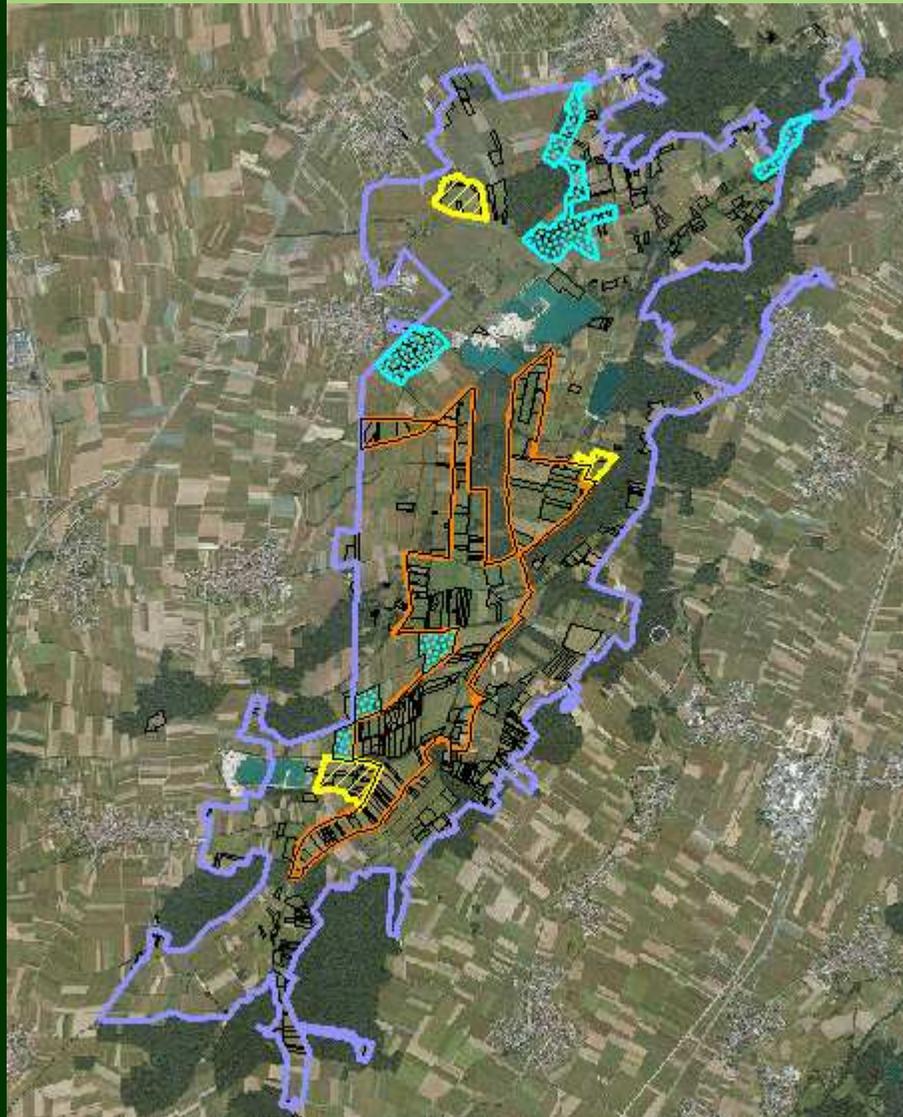
- Contexte agro-environnemental
- Périmètre des PAE
- Enjeux environnementaux et agricoles
- Mesures agro-environnementales proposées (MAET)
- Zonage d'application des MAET
- Modalités de concertation et d'animation



ZONAGE D'APPLICATION des MAET sur le Bruch de l'Andlau

Plan de présentation

- Contexte agro-environnemental
- Périmètre des PAE
- Enjeux environnementaux et agricoles
- Mesures agro-environnementales proposées (MAET)
- Zonage d'application des MAET
- Modalités de concertation et d'animation



Zonage historique

« fauche au 1^{er} juillet »

⇒ MAET « fauche au 1^{er} juillet ».

Zonage papillons

⇒ Objectif de contractualisation de 50 % MAET « absence de fauche entre le 20 juin et le 31 août ».

Zonage Biodiversité

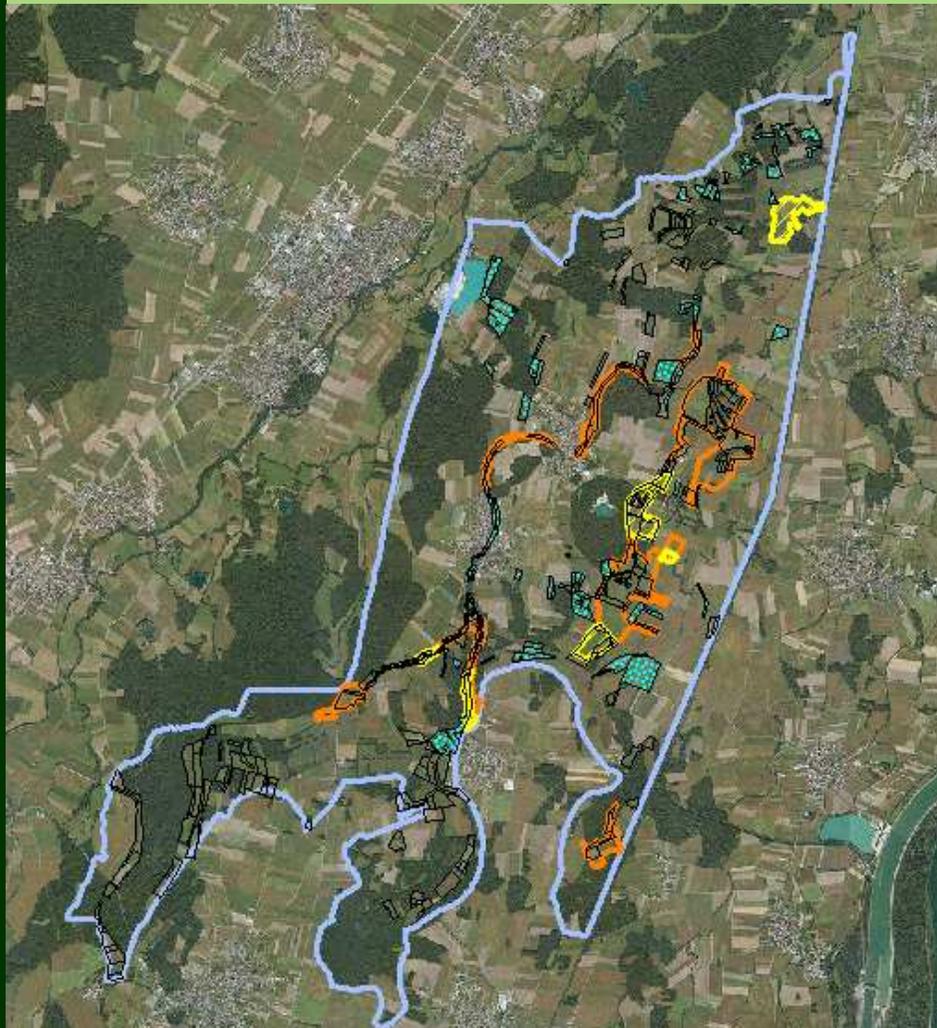
⇒ Objectif de contractualisation de 50 % MAET « fauche au 1^{er} juillet ».



ZONAGE D'APPLICATION des MAET sur le ried de la Zembs

Plan de présentation

- Contexte agro-environnemental
- Périmètre des PAE
- Enjeux environnementaux et agricoles
- Mesures agro-environnementales proposées (MAET)
- **Zonage d'application des MAET**
- Modalités de concertation et d'animation



Zonage historique

« fauche au 1^{er} juillet »

⇒ MAET « fauche au 1^{er} juillet ».

Zonage papillons

⇒ Objectif de contractualisation de 50 % MAET « absence de fauche entre le 20 juin et le 31 août ».

Zonage Biodiversité

⇒ Objectif de contractualisation de 50 % MAET « fauche au 1^{er} juillet ».



UNE CONCERTATION EN AMONT DE LA CRAE

19 novembre : Rencontre entre la Chambre d'Agriculture, la FDSEA et les JA et le Département.

3 décembre : Rencontre présidents cantonaux FDSEA et JA et Conseil d'administration de l'ADAR de Benfeld.

7 et 8 décembre : Information des communes et EPCI.

2^{ème}
quinzaine
novembre

1^{ère}
quinzaine
décembre

14
décembre :
CRAE

Plan de présentation

- Contexte agro-environnemental
- Périmètre des PAE
- Enjeux environnementaux et agricoles
- Mesures agro-environnementales proposées (MAET)
- Zonage d'application des MAET
- Modalités de concertation et d'animation

Programmes Agro-environnementaux du Bruch de l'Andlau et du ried de la Zembs



Information des communes et EPCI

Information des O.P.A.

Permanences du Département et de la Chambre d'Agriculture à l'ADAR et en communes

Sorties de sensibilisation sur le terrain

Relance personnalisée dans les zones à enjeux écologiques



Communication dans la presse agricole, locale et grand public

Plan de présentation

- Contexte agro-environnemental
- Périmètre des PAE
- Enjeux environnementaux et agricoles
- Mesures agro-environnementales proposées (MAET)
- Zonage d'application des MAET
- Modalités de concertation et d'animation

PAE du Bruch de l'Andlau et du ried de la Zembs :
finalisation du montage et
propositions d'animation



Merci de votre attention